

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	23.10.2014			DJSC	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Commission Loi sur la police		Lié à: ad 14.021
Titre: Amendement au projet de loi sur la police neuchâteloise (LPol)		
Contenu: Article 70, alinéa 4 ⁴ Au surplus, les articles 141 et (<i>suppression de: 283</i>) <i>298a à 298d</i> CPP s'appliquent par analogie.		
Motivation (facultatif):		

